



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du pass Culture

Année scolaire 2023-24

pass
Culture 



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vidéo de présentation

Lien vers eduscol



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Montants alloués

Part collective

Élèves du MENJ, du privé sous contrat, du MAA, des Armées, de la Mer

Niveau de classe	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^{de} ou CAP	1 ^{re}	7 ^{le}
Montant par jeunes	25 euros	25 euros	25 euros	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros

En moyenne, 800 euros par classe, par année scolaire, pour des activités EAC.

Part individuelle

Tous les jeunes

Âge	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Montant par jeunes	20 euros	30 euros	30 euros	200 euros



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Part collective



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le pass Culture part collective

Pour quoi faire ?

La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au **financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.**

(cf. article 4-2 du décret)

Quoi ?

Les offres collectives couvrent et combinent **spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.**

Domaines culturels éligibles

Architecture,
Arts du cirque et arts de la rue, Danse,
Théâtre, expression dramatique,
marionnettes,
Arts numériques, Arts visuels, arts
plastiques, arts appliqués, Design,
Cinéma, audiovisuel, Photographie
Culture scientifique, technique et
industrielle, Développement durable,
Gastronomie et arts du goût,
Univers du livre, de la lecture et des
écritures, Bande dessinée
Musique
Patrimoine, Mémoire
Média et information

Le pass Culture part collective

Pour qui ?

La part collective concerne tous les domaines artistiques et culturels donc **tous les professeurs**.

Comment ?

Le dispositif permet, **via ADAGE**, de proposer aux rédacteurs de projet de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels.

Combien

Niveau de classe	6 ^e à 3 ^e	2 ^{de} ou CAP	1 ^{re}	1 ^{re}
Montant par jeunes	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros

Le crédit de dépense est attribué annuellement à l'EPLÉ **sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.**

Les applications

**ADAGE pour les
professeurs et chefs
d'établissement**



**Sélectionner les offres pour les classes
Gérer le crédit de dépense**

**Pass Culture pro pour les
structures culturelles**



**Proposer des offres
collectives aux professeurs**

Crédit de dépenses 2023-24

Crédit de dépenses pour l'année 2023-24

Ce montant est à consommer entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024
Consulter le crédit de dépense de votre établissement scolaire dans votre intranet
ARENA, **ADAGE > pass Culture > Suivi pass Culture**

Formation et information

La part collective du pass Culture concerne tous les professeurs.

Le professeur référent culture de l'établissement scolaire est

...

Les DAAC assurent les séances de formation nécessaires auprès des chefs d'établissement et des référents culture durant toute l'année scolaire.

Comment réserver une offre pass Culture sur ADAGE pour mes élèves ?

Prérequis : se connecter avec le **profil de « rédacteur de projet »** sur ADAGE

J'ai identifié une offre pass Culture sur ADAGE

Je préserve* cette offre sur ADAGE
Je contacte la structure culturelle pour adapter l'offre si nécessaire et finaliser le projet.

Dans l'onglet « Projets EAC » d'ADAGE, j'associe l'offre pass Culture à un enseignement artistique ou à un projet.

Dans l'onglet « pass Culture », l'offre est soumise au chef d'établissement pour confirmation* de réservation.

Je souhaite conduire un projet avec une structure culturelle, mais je n'ai pas identifié d'offre pass Culture correspondante

Je contacte la structure culturelle.
Je co-construis avec la structure une offre pass Culture adaptée.
Une fois l'offre pass Culture créée, je la préserve* sur ADAGE.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Part individuelle 15-17 ans

Services et biens accessibles aux jeunes



Places et abonnements

de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...



Biens culturels

livres, BD, DVD, CD, disques vinyles, instruments de musique...



Services numériques

ebooks, abonnements à la presse en ligne...



Rencontres

avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découverte des métiers...



Visites

de musées, de lieux historiques, de centres d'art...



Cours et ateliers

de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...



Matériel beaux arts

calligraphie, dessin, peinture, street art...

Comment profiter de mon pass Culture ?

Je télécharge l'application pass Culture sur mon téléphone

Je me munis de mes identifiants ÉduConnect

Je crée mon compte sur l'application pass Culture

Je saisis mes identifiants ÉduConnect lorsqu'ils me sont demandés
pour confirmer mon identité et débloquer mon crédit

J'utilise mon crédit

Part individuelle

Tous les jeunes

âge	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Montant par jeunes	20 euros	30 euros	30 euros	300 euros

Les applications

Pass Culture pro pour les structures culturelles



Proposer des biens et services culturels

Pass Culture pour les jeunes



Acheter des biens et services culturels

ÉduConnect pour les élèves



Confirmer l'identité de l'élève pour débloquer son crédit



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDUCONNECT

1

distribuer aux élèves les identifiants ÉduConnect indispensables pour débloquer leurs crédits.

2

rappeler aux familles et aux élèves l'existence d'une enveloppe de crédit individuel pour chaque jeune de 15 à 17 ans.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ressources

Pages éducol.gouv

Education artistique et culturelle : <https://eduscol.education.fr/1851/education-artistique-et-culturelle>

Adage : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

Pass Culture : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-pour-les-eleves-et-leurs-professeurs>

Pass culture : <https://pass.culture.fr/faq/>

Décret et arrêté

Décret modifié n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294126>

Arrêté modifié du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294159>